

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 63

Hébdos régionaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Régie de l'énergie
DOSSIER R-3905-2014 PHASE 2
DEPOSÉE EN AUDIENCE
Date 8 JUILLET 2015
Pièces n° C-ROEE-0040

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

COMMUNIQUÉ

Québec, le 10 décembre 2013 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 14 mai dernier. La commission d'enquête était présidée par Michel Germain qui était secondé par le commissaire Jacques Locat.

La commission d'enquête du BAPE conclut que le territoire des îles de la Madeleine est, par définition, un espace insulaire comportant ses spécificités, dont un espace habitable relativement restreint, un milieu écologique fragile et un éloignement important des principaux centres urbains du Québec. L'archipel madelinot apparaît donc plus vulnérable que l'ensemble des autres communautés du Québec, des points de vue économique, social et environnemental. À cet égard, les aquifères y sont irremplaçables, car ils constituent la seule source d'eau potable de bonne qualité, disponible à coût raisonnable.

Conséquemment, les ressources en eau de l'archipel devraient être visées par une réglementation renforcée. En outre, celles-ci pourraient être protégées par la mise en application de plans de gestion et de conservation administrés par un organisme attitré, notamment la future table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent des îles de la Madeleine.

Par ailleurs, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs devrait participer au processus d'octroi des permis de forage et de complétion des puits gaziers et pétroliers, notamment s'il y avait stimulation de puits, compte tenu de la fragilité de l'approvisionnement en eau potable de l'archipel.

L'utilisation des combustibles fossiles est omniprésente sur le territoire madelinot. Une réduction de leur utilisation serait bénéfique pour la protection des nappes phréatiques. Une stratégie énergétique spécifique aux îles de la Madeleine mérite d'être développée, car elle pourrait contribuer à réduire la présence de ces combustibles. La commission d'enquête encourage les Madelinots à poursuivre le développement de cette stratégie.

Enfin, la commission souligne que les Madelinots souhaitent avoir leur mot à dire sur la place que pourrait prendre l'industrie gazière et pétrolière sans compromettre la pérennité des milieux naturel et humain et sans fragiliser les activités économiques existantes, notamment le tourisme et les pêcheries.

Rappelons qu'au cours de la première partie de l'audience publique la commission a tenu cinq séances publiques à L'Étang-du-Nord. En deuxième partie, deux séances publiques ont permis à la commission

d'assister à la présentation de 16 mémoires et 6 opinions verbales. Au total, 24 mémoires lui ont été déposés par des personnes, des groupes, des organismes et des municipalités intéressés par ce sujet.

LA DISPONIBILITE DU RAPPORT

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans les centres de consultation ouverts dans le milieu visé de même que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Vous pouvez également en faire la demande au bureau du BAPE, soit en communiquant par courriel à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca, soit en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

– 30 –

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 539
julie.olivier@bape.gouv.qc.ca